ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

AFPA

Question écrite n° 74014

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi au sujet des formations proposées par l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA). L'AFPA est, en France, le premier organisme d'intérêt général dans le domaine de la formation professionnelle des adultes. Association de la loi de 1901, elle occupe une position particulière au sein du service public de l'emploi en raison de sa capacité à s'adapter aux mutations du marché du travail. Cependant il n'est pas rare aujourd'hui de devoir attendre une, voire deux, années avant de pouvoir intégrer une formation de plaquiste ou de menuisier alors que les offres d'emploi ne manquent pas dans ce domaine. C'est pourquoi elle lui demande comment sont évaluées ces adaptations, et s'il est justement envisagé d'augmenter ces formations dans le domaine du bâtiment et des travaux publics.

Texte de la réponse

Les formations dans le domaine du bâtiment et des travaux publics font l'objet depuis plusieurs années d'une demande soutenue pour les projets de reconversion des demandeurs d'emploi. L'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) a toujours eu le souci de proposer des formations pour ces métiers en proximité. Le nombre de stagiaires a fortement évolué depuis trois ans pour le métier de plaquiste, augmentant ainsi de 15 %. La capacité de l'AFPA à accueillir l'ensemble des stagiaires reste limitée par le volume des financements publics et l'adaptabilité de son dispositif de formation. Toutefois, pour améliorer la qualité du service rendu et, en particulier, la question du délai d'attente, l'AFPA développe la mise en place d'un système d'entrées décalées, ciblé sur les formations à fort flux de stagiaires. En ce qui concerne la formation de plaquiste, qui accueille chaque année environ 1 500 personnes, le délai d'attente est passé de 153 jours en 2008 à 145 jours en 2009. Cette nouvelle ingénierie de mise en service doit permettre, à moyen terme, d'améliorer la capacité de chaque campus de formation à accueillir, dans des délais réduits, les stagiaires qui ont un financement. D'autre part, l'AFPA s'inscrit dans une logique d'amélioration continue de son offre et propose des formations mises à jour régulièrement et de plus en plus modulaires, l'objectif étant d'individualiser encore plus le parcours de formation des stagiaires et de proposer des solutions en matière de formations diversifiées.

Données clés

Auteur : Mme Bérengère Poletti
Circonscription : Ardennes (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 74014
Rubrique : Formation professionnelle
Ministère interrogé : Emploi
Ministère attributaire : Emploi

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE74014

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 mars 2010, page 2865
Réponse publiée le : 29 juin 2010, page 7322